



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sélection génétique

Question écrite n° 43725

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le financement des UPRA par l'OFIVAL. Les UPRA, notamment l'UPRA Aubrac, craignent que des difficultés de fonctionnement soient à venir face à un désengagement financier de l'OFIVAL. De plus, la création d'un office unique pour l'ensemble des producteurs de bovins viande aurait été évoquée. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position sur ces questions.

Texte de la réponse

La question concerne le financement des unités de sélection et de promotion des races (UPRA) par l'OFIVAL. Le soutien financier de l'État aux UPRA, organismes en charge de missions d'intérêt général telles que la tenue des livres généalogiques, la certification de l'appartenance raciale et la promotion génétique des races, repose sur deux sources : deux millions d'euros, gérés directement par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, sont affectés aux missions confiées aux UPRA par le code rural ; pour les races allaitantes, l'OFIVAL soutient à hauteur de deux millions d'euros les stations d'évaluation qui permettent de diffuser le progrès génétique à tous les producteurs. Ces stations sont majoritairement gérées par les UPRA. Le projet de constitution d'un office unique pour les filières animales s'inscrit dans une logique de mise en cohérence de moyens financiers et d'expertise. Il ne remet donc pas en cause le financement des stations par l'OFIVAL. Dans le projet de loi de modernisation agricole, il sera porté une grande attention au renforcement de la capacité de décision des organismes de sélection en leur donnant les moyens d'une plus grande autonomie financière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43725

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5223

Réponse publiée le : 5 octobre 2004, page 7739